

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_059**

**MARCHÉ D'ENQUÊTE DE DOTATION, D'ACHAT
D'UN LOGICIEL DE GESTION ET DE FOURNITURE
DE BACS**

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 juin 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	34	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Hubert DELALANDE), Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Vincent DAUCHY donne pouvoir à Thierry OZENNE.
Sandrine GARÇON donne pouvoir à Didier COUILLARD.
Véronique GAUMERD donne pouvoir à Jean-Daniel LECOURT.
Marie-Claire LAURENCE donne pouvoir à Colette ORIEULT.
Virginie SARTORIO donne pouvoir à Alain COUZIN.
Fabien TESSIER donne pouvoir à Geneviève SIRISER.
Agnès THOMASSET donne pouvoir à Sylvie LEBUGLE.
Richard VILLECHENON donne pouvoir à Christian GUESDON.*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_059 : MARCHÉ D'ENQUÊTE DE DOTATION, D'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION ET DE FOURNITURE DE BACS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2023.

Considérant que la mise en œuvre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) sur le territoire de Seules Terre et Mer nécessitera de nombreux moyens techniques :

- L'acquisition d'un logiciel de gestion de la TEOMi,
- La réalisation d'une enquête de dotation qui permet d'avoir une vision précise des redevables du territoire et des équipements existants ou à fournir,
- La réalisation d'une enquête de dotation pour les zones spécifiques (habitats collectifs, zones touristiques, zones denses (centres historiques), résidences secondaires, points de regroupements),
- L'achat et la livraison de bacs jaunes,
- L'achat et la livraison de bacs OMR serrurés ou puçage de bacs existants pour la dotation des redevables.

Considérant que le coût des investissements est estimé à 580 000,00 € HT.

Considérant qu'il est proposé de lancer un marché d'enquête de dotation, de fourniture d'un logiciel de gestion et de fourniture de bacs jaunes et ordures ménagères résiduelles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à lancer le marché d'enquête de dotation, de fourniture de logiciel de gestion et de fourniture de bacs jaunes et ordures ménagères résiduelles pour un montant estimé à 580 000 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN